

POLITIQUE REGIONALE DES DISPOSITIFS INDIVIDUELS EN DELEGATION RHONE (Mise à jour mars 2021)

Priorité aux dossiers de bilan de compétences, VAE

CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

☹ FORMATIONS NON PRISES EN CHARGE

- **ETUDES PROMOTIONNELLES CLASSIQUES**

Exception faite pour :

- les études conduisant l'agent à **une reconversion (changement de filière)** :

Exemple :

un ouvrier qualifié (Filière Technique-ouvrier) souhaitant faire un DEAS (Filière Soins)

- les études conduisant l'agent à **une passerelle** :

Exemple :

Une aide-soignante souhaitant faire un diplôme d'auxiliaire de puériculture

- **FORMATIONS AVEC UN RYTHME DE MOINS DE 4H/JOUR**

- **REDOUBLEMENT D'UNE FORMATION DEJA INDEMNISEE AU TITRE DU CFP**

- **FORMATION DE CHIROPRAxie, OSTEOPATHIE, MASSAGE/BIEN ETRE, YOGA, COACHING-DEVELOPPEMENT PERSONNEL**

Le comité territorial se réserve le droit d'exclure d'autres pratiques.

L'ANFH a un rôle d'information envers les agents hospitaliers qui demandent un financement de leur **projet individuel** voire **personnel** dans le cadre d'un **Congé de Formation Professionnelle**, notamment pour des formations conduisant à l'apprentissage d'actes pouvant poser problème de par leur nature ou le champ de compétence des professionnels concernés.

🕒 DUREE MINIMUM DU CFP

Le CFP doit être d'une **durée minimum de 10 jours** au total soit **14 jours de formation** (cf décret du 06 mai 2017)

Plusieurs actions combinées peuvent constituer un même projet, pour atteindre un même Objectif. **2 dossiers** faisant 10 jours minimum au total pour un même projet seront ainsi présentés à la même commission.

😊 FRAIS PEDAGOGIQUES

Les frais pédagogiques sont pris en charge à raison de **14 000 € maximum** .

Pour les formations de secrétaire médicale OU d'assistante médicale administrative : **plafond à 6000 €**

VAE

📄 NOTIFICATION DE RECEVABILITE

Joindre **impérativement** au dossier la **notification de recevabilité du livret 1** émise par le certificateur (DRJSCS, Education nationale, Direction du travail....)

Tout dossier incomplet vous sera retourné.

😊 PRISE EN CHARGE FINANCIERE

PAS DE PRISE EN CHARGE PAR L'ANFH DES FRAIS DE TRAITEMENT POUR LA VAE

Accompagnement

Prise en charge financière des frais pédagogiques de l'accompagnement VAE

Module de 70 heures Facultatif DEAS- DEAP

La prise en charge financière des frais pédagogiques du **module de 70 heures facultatif** sera plafonnée à **800 euros maximum**.

Module post-jury VAE pour les Etudes promotionnelles :

Pas de prise en charge sur le CFP